

# L'accès aux déchèteries



→ Toutes les déchèteries sont accessibles aux professionnels du territoire sur présentation du PASS déchets.

→ Les dépôts sont limités à 5 m<sup>3</sup> par apport et type de déchets.

## Les déchets acceptés & les tarifs 2024

### → Les gratuits



JOURNAUX / REVUES



CARTONS



MÉTAUX



BOIS

### Espace «réemploi»

Vous avez des objets utilisables ou réparables, vous devez les déposer dans cette zone, ils pourront trouver une seconde vie.



REUTILISABLES  
RESEMBLANT



MOBILIER



VERRES



LAMPES



PILES ET  
ACCUMULATEURS



TEXTILES



DSEE



BATTERIES

### → Les payants (en € HT/m<sup>3</sup>)



DÉCHETS NON  
VALORISÉS

50 €



BOIS TRAITÉ

25 €



DÉBLAIS / GRAVATS

20 €



DÉCHETS VERTS

10 €



PNEUMATIQUES

19.6 € / pneu

le cas échéant



### → Les déchets non autorisés

Médicaments, déchets toxiques, amiante, pneumatiques, éléments entiers de véhicules, produits explosifs ou radioactifs, déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement, notamment en raison de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif.



PNEUMATIQUES



MÉDICAMENTS



AMIANTE / CIMENT



BOUTEILLES DE GAZ

### → Services dédiés pour le polystyrène et les films souples :

Le SIMER propose un service personnalisé de collecte du polystyrène et des plastiques souples en déchèteries. Sur demande, nous vous fournissons des big-bag d'1 m<sup>3</sup> pour stocker ces matières dans votre entreprise et nous les rapporter en déchèterie une fois pleins.

Les professionnels qui ne s'acquittent pas de la Redevance Incitative, car ils n'utilisent pas le service de collecte, doivent payer un forfait annuel de 55 € HT <sup>(1)</sup>. Pour les professionnels résidant hors territoire, chaque passage sera facturé 10 € HT.

→ À ce montant s'ajoute un coût en fonction des flux de déchets.

→ Retrouvez les tarifs mis à jour dans l'espace dédié aux professionnels sur notre site [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

<sup>(1)</sup> Forfait dû en intégralité au 1er passage (sans proratisation)

